

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 30 juin 2026

Délibération

N° 26.167.2

En exercice ... 37

Présents 32

Votants 35

Pour 35

Contre 0

Abstention 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**RÉGLEMENTATION DES OUVERTURES DOMINICALES
DANS LES COMMERCEs DE DÉTAIL POUR 2026 - SAISINE
DE LA COMMUNE DE NISSAN-LEZ-ENSÉRUNE - DEMANDE
D'AVIS**

Date de la convocation : 24/06/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 30 juin à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

32 Conseillers communautaires présents : madame Carole AFFRE, monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, monsieur François BESSIERE, madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT, monsieur Alain CARALP, monsieur Christian COULAUD, monsieur Pierre CROS, monsieur Thierry DAURAT, madame Amandine DIEGO, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Marcos FERREIRA, madame Dominique FOUILHÉ, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Sarah KALFON, madame Ylham KASSI, madame Maryse LACOMBE, monsieur Pascal LOUBET, madame Valérie MARLANGEON, monsieur Sylvain MILLAU, monsieur Diégo MINARRO, monsieur Antoine MONINO, madame Sandra PACHOT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, monsieur Daniel SCAFA, monsieur Christian SEGUY, monsieur Julien SIEGLER, madame Maryline TUCA, monsieur Richard VASSAKOS, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Danièle BOSCH LAURENS (représentée par madame Valérie BOUSSIÈRE CHABOT), monsieur Yan CLARIANA (représenté par monsieur Richard VASSAKOS), madame Sylvie PAMENE (représentée par monsieur Sylvain MILLAU).

2 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Xavier CHAUSSON, madame Viviane ROUQUET-TAFANI.

Secrétaire de séance : monsieur Richard VASSAKOS.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260630-DELIB_26_16

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 30 juin 2026

**Réglementation des ouvertures dominicales dans les commerces de détail pour 2026 -
Saisine de la Commune de Nissan-Lez-Ensérune- Demande d'avis**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Code du travail ;

Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu la demande d'avis par courrier en date du 11 juin 2026 de la Commune de Nissan-Lez-Ensérune ;

Vu le courrier d'information sur l'article L3132-26 du Code du travail en date du 12 juin 2026 de La Domitienne à la Commune de Nissan-Lez-Ensérune ;

Considérant l'article L3132-26 du Code du travail « Dérogations accordées par le maire régissant le régime d'ouverture des commerces le dimanche » ;

Considérant que les 2 premiers alinéas de l'article L 3132-26 du même code disposent, en effet, que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil municipal ;

Considérant que le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an ; que la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante, que cette liste peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification ;

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ; qu'à défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ;

Considérant que l'EURL CARNISSAN, Carrefour Contact, ouvert depuis le 27 février 2026, expliquant sa sollicitation tardive par courrier du 10 juin 2026 de la Commune de Nissan-Lez-Ensérune ;

Considérant que la Commune de Nissan-Lez-Ensérune par courrier en date du 11 juin 2026, sollicite l'avis conforme de l'EPCI afin d'autoriser l'ouverture des commerces en 2026 au-delà des 5 ouvertures relevant de sa compétence mais dans la limite des 12 autorisées par la loi ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 2^{ème} Vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 35 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. DONNE un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail de la commune de Nissan-Lez-Ensérune pour l'année 2026, telle qu'elle résulte du calendrier prévisionnel joint à la présente délibération.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le

06 JUL. 2026

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

06 JUL. 2026

Signature du secrétaire de séance :

Richard VASSAKOS

REÇU EN PRÉFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260630-DELIB_26_16

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260630-DELIB_26_16